

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 février 2020

DCM N° 20-02-27-30

Objet : Projets Ecole des Sports - Année 2019-2020.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

En complément de son action quotidienne d'animation des quartiers, la Ville de Metz a décidé que l'Ecole des Sports s'adresserait à des groupes de jeunes plus ciblés en développant des projets spécifiques. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le projet soutenu par l'Etat dans le cadre du Contrat de Ville 2019-2021. Elle vise à répondre par la pratique sportive à des problématiques d'insertion sociale et professionnelle mais aussi à réduire les inégalités en favorisant l'accès aux pratiques sportives à tous les publics. Ainsi pour l'année 2019-2020, l'Ecole des Sports propose de décliner ces objectifs notamment autour des projets détaillés ci-après.

Le projet "**Rebonds**" de lutte contre le décrochage scolaire, initié en 2017 en partenariat avec le CMSEA, est reconduit avec un changement de nom "**Caméléon**". Ce projet vise à participer au diagnostic des jeunes de 14 à 18 ans en matière d'acquisition de savoir-faire et savoir-être et de les faire évoluer par la pratique sportive. L'activité physique et sportive permet également de faire émerger un collectif capable d'échanges et d'entraides.

Le projet "**Pratique sportive pour les jeunes de la Garantie Jeunes**", initié en 2017 en partenariat avec la Mission Locale du Pays Messin, se poursuit cette année. Il vise à valoriser, par la pratique sportive, les jeunes de 16 à 25 ans inscrits d'ores et déjà dans une démarche d'insertion professionnelle. L'objet est de faire prendre conscience aux jeunes des savoir-faire et savoir-être qu'ils montrent au cours des séances d'activités physiques et sportives et de mettre en avant leurs importances dans une démarche d'insertion professionnelle.

La 4^{ème} édition du **Triathlon citoyen**, initié en partenariat avec Metz Triathlon, sera lancée en 2020. Ce projet s'inscrit dans l'appel à projet de la Fédération Française de Triathlon ayant pour objectif de démocratiser le triathlon dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. Suite au bilan de l'année précédente, quelques améliorations seront proposées avec notamment l'intégration des jeunes plus en amont sur des créneaux du club, la préparation du triathlon grand public de Metz, la participation au Run & Bike pour les 9-11 ans et à un triathlon pour les 12-15 ans.

Le dispositif "**J'apprends à nager**" se poursuit également. Il s'adresse à des jeunes des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville susceptibles de rentrer au collège sans avoir appris à nager. Cette action est renforcée cette année grâce à un partenariat avec la Société Nautique de Metz. Des stages de natation seront organisés toutes les vacances pour les jeunes de l'Ecole des Sports qui ne savent pas nager. Ces jeunes participeront ensuite aux épreuves de natation dans le cadre du jumelage sportif qui aura lieu à Trêves en mars 2020.

Le partenariat avec le Foyer AMLI sera conforté. En effet, le Foyer AMLI souhaite contractualiser les actions testées l'année dernière avec l'Ecole des Sports pour proposer aux enfants du foyer une découverte éducative des activités physiques et sportives en recherchant l'éveil sportif de manière ludique. Ce projet vise à développer des savoir-être et savoir-faire par les activités physiques et sportives, à développer les capacités bio-psycho-sociales de l'enfant, à améliorer la qualité de vie des enfants du foyer et à favoriser l'insertion sociale.

Une deuxième session de "**découverte du rugby pour les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville**" sera développée en lien avec le club Rugby Club Metz Métropole. Ce projet intervient après une première année concluante. Il vise à faire découvrir le rugby aux jeunes des Quartiers Prioritaires de Politique de la Ville et donner goût à la pratique du rugby pour certains d'entre eux. De plus, il a pour objectif supplémentaire de licencier au club certains jeunes en leur proposant d'intégrer des séances d'entraînement du club dès le mois de juin de manière gratuite et en organisant un ramassage dans les quartiers concernés. Le coût global du projet est estimé à 2 000 €. Le club sollicite une subvention de la Ville de Metz de 1 000 €.

Enfin, l'Ecole des Sports souhaite s'associer à "**Terres de Jeux 2024**". Dans le cadre de l'organisation des JO de Paris en 2024, la Ville de Metz a été récemment labellisée "Terre de Jeux 2024"; elle initiera à ce titre diverses actions et participera à des événements nationaux (semaine olympique dans les écoles, journée de l'olympisme...) en vue de sensibiliser les jeunes à l'aventure olympique et paralympique. Une réflexion collective sera menée à l'Ecole des sports afin d'établir une dynamique sur les 4 années à venir et de démultiplier les actions tels les ateliers organisés le 6 février dans les écoles de Metz-Nord/Patrotte, en partenariat avec le pôle éducation, dans le cadre de la semaine olympique.

Au regard des éléments présentés, il est proposé au Conseil Municipal de valider ces projets 2019-2020 de l'Ecole des Sports et d'accorder une subvention de 1 000 € au Rugby Club de Metz dans le cadre du découverte du rugby pour les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions Compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'animer les quartiers, de réduire les inégalités d'accès aux loisirs et d'éduquer par le sport,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les projets 2020 de l'Ecole des Sports.
- **D'ATTRIBUER** la subvention suivante :
 - Rugby Club Metz : 1000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions avec les différents partenaires ainsi que les lettres de notification, conventions et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout au partie en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de competences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 7

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVENANT N°1

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE METZ ET L'ASSOCIATION RUGBY CLUB DE METZ N°20C013

Entre :

- 1) La Ville, représentée par Madame Margaud ANTOINE FABRY, Adjointe au Maire, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération en date du 27 février 2020 ci-après désignée par les termes « la Ville »,

d'une part,

Et

- 2) l'Association dénommée RUGBY CLUB DE METZ, représentée par son Président, M. Hubert BARTH agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes l'Association,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Par délibération en date du 27 février 2020, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2020 avec ladite Association, ainsi que le versement d'une subvention de fonctionnement.

La convention prévoit dans son article 5 la signature d'avenants pour le versement de subventions de fonctionnement ou pour le financement de projets spécifiques.

L'Association RUGBY CLUB DE METZ a pour volonté de faire découvrir l'activité rugby auprès des jeunes de quartiers prioritaires de la Ville de Metz. A ce titre, elle s'appuiera sur l'Ecole des Sports de la Ville de Metz en proposant des séances pour les jeunes de 9 à 11 ans de mars à juin 2020.

Le présent avenant a pour objet d'abonder le soutien financier de la Ville de Metz à l'Association au titre de la mise en place d'un projet permettant la découverte du rugby pour les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

ARTICLE 1

Les articles 2, 3 et 4 de la convention d'objectifs et de moyens sont complétés comme suit :

Articles 2, portant sur les « Objectifs »

En complément des projets mentionnés dans la convention d'objectifs et de moyens 2020, l'Association développera un projet rugby spécifique avec comme objectifs de :

- faire découvrir le rugby aux jeunes des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et donner goût à la pratique du rugby pour certains d'entre eux ;

- licencier au club certains jeunes des quartiers en leur proposant d'intégrer des séances d'entraînement du club dès le mois de juin de manière gratuite et en organisant un ramassage dans les quartiers concernés.

Articles 3, portant sur les « Missions générales »

Le projet se découpe de la manière suivante :

- De mars à mai 2020 : 4 séances de découverte du rugby par quartier (Bellecroix, Hauts-de-Vallières, Sablon Sud, Sablon Nord et Patrotte) ;
- En mai-juin 2020 : organisation d'un tournoi inter-quartiers au club en présence des parents des jeunes. Ce tournoi inter-quartiers sera l'occasion d'échanger avec certains jeunes et leurs parents pour faciliter leur intégration au club et éventuellement de lever certains freins à la pratique en club.
- Juin 2020 : possibilité pour les jeunes d'intégrer gratuitement les séances d'entraînement du club jusqu'à la fin du mois de juin 2020.

Le Rugby Club de Metz mettra à disposition un éducateur sportif pour la totalité du projet. Il animera les séances dans les quartiers. Il sera accompagné, pour la gestion de groupe, par un éducateur sportif de l'Ecole des Sports de la Ville de Metz.

De plus, le Rugby Club de Metz pourra être amené à intervenir ponctuellement dans le cadre de la préparation au Raid aventure.

Article 4, portant sur les « Crédits de fonctionnement » :

Concernant ce projet, la municipalité a décidé d'accorder une subvention de **1 000 €**. Celle-ci s'inscrit en complément de la subvention de fonctionnement qui est attribuée au Rugby Club de Metz pour l'année 2020.

ARTICLE 2

A l'exception des modifications opérées au titre du présent avenant, toutes les autres dispositions de la convention d'objectifs et de moyens 2020 demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Metz le,

Le Président
de l'Association Rugby Club de Metz

Le Maire de la Ville de Metz
L'adjointe déléguée

Hubert BARTH

Margaud ANTOINE-FABRY